



# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2021 à 2024



**Desjardins**

Caisse populaire Kahnawake  
Tsi-iewistaientakwa

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2021 à 2024

**Caisse populaire Kahnawake** pour mission de contribuer au **mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.**

La Caisse contribue au milieu en **soutenant des projets de concert avec des institutions et des organisations locales**, sans se substituer au gouvernement.

La présente politique a pour but d'informer les membres et les partenaires de la Caisse sur les **contributions de celle-ci au milieu.**

Elle donne au conseil d'administration de la Caisse des lignes directrices sur la répartition et la gestion de l'aide financière qu'offre cette dernière, ce qui comprend le **Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)**, les **dons** et les **commandites.**



**Desjardins**

Caisse populaire Kahnawake  
Tsi-iehwistaientakwa

# OBJET

La présente **politique** s'inspire de la réalité commerciale du Mouvement Desjardins, tout en tenant compte des besoins spécifiques des membres et du milieu, de la planification stratégique de la Caisse et des priorités du Mouvement Desjardins.

En soutenant le développement du milieu, la Caisse fait la promotion des **valeurs** du Mouvement Desjardins :

- l'argent au service du **développement humain**;
- l'**engagement** personnel;
- l'action **démocratique**;
- l'**intégrité** et la **rigueur** dans l'entreprise coopérative;
- la **solidarité** avec le milieu;
- l'**intercoopération**.





# OBJECTIFS

- Présenter le **cadre** de l'engagement communautaire de la Caisse.
- S'assurer que les membres et le milieu disposent des **renseignements nécessaires** à leur compréhension des choses.
- Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des **projets porteurs**.
- Faire la promotion de la **distinction coopérative** et de la participation démocratique des membres.
- Favoriser l'**accès des membres au financement** en établissant des critères clairs.



**Desjardins**

Caisse populaire Kahnawake  
Tsi-ichwistaientahkwa

# TYPES DE CONTRIBUTIONS

La Caisse peut **enrichir** la vie des gens et des collectivités de bien des manières. En plus d'offrir de l'aide financière, la Caisse peut encourager les **employés** et les **membres du conseil d'administration** à tisser des liens étroits avec les membres et le milieu.

- **FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU**
- **COMMANDITES**
- **DONS**





# FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

- Le FADM permet aux membres de la Caisse de **contribuer au développement durable** dans leurs collectivités, ainsi qu'à d'autres mécanismes d'aide financière offerts par d'autres organismes locaux, régionaux ou sectoriels spécifiques.
- Les investissements du FADM jouent un rôle essentiel dans le démarrage de bien des projets. Ils ont pour but de soutenir des **projets locaux d'importance** répondant aux **besoins du milieu**.

Les projets locaux d'importance :

- **rassemblent différents acteurs** autour d'un **objectif commun** qui produira des effets durables sur le milieu;
- **créent une valeur ajoutée importante** pour les gens et le milieu et leur donnent les moyens de prendre en main leur développement et leur capacité d'action.

# Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

- Les contributions aux Fonds d'aide au développement du milieu sont **approuvées par les membres lors de l'assemblée générale annuelle (AGA)**. Ces contributions proviennent des **excédents** réservés pour les ristournes. Les membres qui assistent à l'AGA doivent recevoir un rapport annuel sur l'utilisation du FADM.
- Le FADM est géré exclusivement par le **conseil d'administration de la Caisse**. **Seul le conseil d'administration** peut déterminer de quelle manière est utilisé le FADM.
- Le conseil d'administration de la Caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des contributions versées chaque année au FADM. En outre, il peut seulement utiliser l'argent du FADM après l'avoir mis de côté dans le but de respecter des **engagements** pluriannuels pris par la Caisse.
- Un **rapport annuel sur la distinction coopérative** est remis aux membres lors de l'AGA.



**Desjardins**  
Caisse populaire Kahnawake  
Tsi-iehwestaientakwa





# Fonds d'aide au développement du milieu

Le 19 avril 2023, à l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Kahnawake, les membres ont voté en faveur d'une contribution de 45 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

Le Fonds permet à la Caisse de contribuer au développement durable des collectivités, de concert avec des institutions et des organismes communautaires, sans se substituer au gouvernement.



L'organisme Connecting Horizons a reçu 15 000 \$ du FADM pour l'aider à acheter le véhicule de transport adapté de l'Île de la Tortue.



# PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DU FADM

*La Caisse agit toujours dans l'intérêt supérieur de ses membres. En 2022, cent quatorze (114) membres ont été interrogés lors de divers événements communautaires.*

1) Jeunesse

2) Éducation – Langue, culture et éducation financière

3) Aînés, formation sur les finances ou les mauvais traitements envers les aînés

4) Santé et style de vie

5) Développement économique

6) Environnement

7) Développement durable

8) Services humanitaires


# DÉTAILS DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT


Commentaires sur les priorités recueillis auprès des membres de la collectivité lors de sondages :

- 1) **Activités** pour les **jeunes** de la collectivité – Exemples pouvant tirer avantage d'activités destinées aux jeunes : *Kahnawake Youth Center (KYC), événements sportifs, activités scolaires : sports, matériel essentiel pour les gymnases, programme de musique, arts, etc.*
- 2) **Éducation, langue, culture et éducation financière** – Efforts relatives à nos besoins linguistiques. *Divers organismes peuvent profiter de tels éléments : Kariwanoron, école Indian Way, Karonhianonha, Kateri, Language Nest, centre culturel, Collective Impact, programme de mentorat en langue et en culture, bourses d'études, Mes finances, mes choix, Caisse scolaire, Mes finances 101, formation sur les finances des aînés ou les mauvais traitements envers les aînés, etc.*
- 3) Activités destinées aux **aînés**, formation sur les mauvais traitements envers les aînés, patients hospitalisés au KMHC, etc.
- 4) **Style de vie sain** – *Activités ou excursions extérieures gratuites, activités Maman et moi, éducation sur le diabète, condition physique des femmes, etc.*
- 5) **Développement économique** – *Entreprises, emplois.*
- 6) **Environnement** – *Aliments organiques complets, inviter les jeunes à s'intéresser aux sciences de l'environnement, promouvoir les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) auprès des très jeunes enfants.*
- 7) **Développement durable** – *Énergie solaire, prêt aux petites entreprises, aliments et terres.*

# COMMANDITES

- Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée.
  - Comme il s'agit d'une occasion d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.
- 
- **Un plan de mise en valeur** définissant des objectifs initiaux et des moyens
  - **Un budget**
  - Un mode d'évaluation des **bénéfices escomptés**



 **Desjardins**  
Caisse populaire Kahnawake

P.O. Box 1987  
Kahnawake, Qc. J0L 1B0

PAY TO THE ORDER OF Kahnawake Pow Wow \$ 10.000

Ten Thousand Dollars /100 Dollars

30539815 001 9871 Maria Monteur  
Caisse populaire Kahnawake  
Tsi-iewistaientakwa

May 28<sup>th</sup> 2023



# DONS

- Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à un organisme à but non lucratif (association, institution ou coopérative) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la caisse.
- Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisme.

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

## Fonds d'aide au développement du milieu, dons et commandites

- Lors de leurs assemblées générales annuelles, les membres de la Caisse peuvent voter en faveur du transfert d'une partie des excédents de la Caisse dans le FADM au lieu de les distribuer entièrement sous forme de dividendes.
- Le conseil d'administration de la Caisse est responsable de gérer le FADM.
- Le financement est accordé en priorité aux organismes membres de Desjardins. La Caisse tient toutefois compte des demandes d'organismes qui ne sont pas membres en fonction de leurs contributions au milieu.
- La Caisse porte une attention spéciale aux initiateurs de projets et aux demandeurs de dons et de commandites qui ont pensé à la durabilité.
- Les associations, les groupes, les organismes, les personnes et les initiateurs de projets qui soumettent une demande de financement à la Caisse doivent satisfaire aux critères suivants.
- Les demandes doivent être soumises au moins 60 jours avant l'événement. Une réponse écrite est envoyée au demandeur dans les 20 à 40 jours ouvrables.

Les demandes d'aide financière ou de partenariat doivent cibler directement les priorités décrites dans la présente politique et respecter les critères suivants :

### Critères du Fonds d'aide au développement du milieu

Être un groupe, une association, une institution ou un organisme sans but non lucratif dans l'un des domaines suivants :

- la jeunesse;
- l'éducation, la langue ou la culture;
- les aînés;
- le développement économique;
- l'environnement;
- le développement durable;
- la santé et un style de vie sain.

Démontrer que la visibilité offerte à la Caisse pour la commandite de l'événement est proportionnelle à la contribution de cette dernière (logo, bannière, etc.).

Si du matériel doit être imprimé, le demandeur doit envoyer au conseiller en communication une copie du logo et du design graphique final à des fins d'approbation.



**Desjardins**

Caisse populaire Kahnawake  
Tsi-iehwestaieñhkwa



# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

## Fonds d'aide au développement du milieu

- 1) Être un membre de la Caisse populaire Kahnawake depuis au moins un (1) an ou travailler sur le territoire de la Caisse populaire Kahnawake.
- 2) Faire preuve d'autonomie à moyen terme.
- 3) Démontrer que les membres de la Caisse ou les résidents du territoire servi par la Caisse bénéficieront du projet.
- 4) S'harmoniser aux objectifs et au plan stratégique de la Caisse.
- 5) Offrir à la Caisse un projet à valeur ajoutée (pour les demandes liées au Fonds d'aide au développement du milieu).
- 6) Démontrer que la visibilité offerte à la Caisse pour la commandite de l'événement est proportionnelle à la contribution de cette dernière (logo, bannière, etc.). **Si du matériel doit être imprimé, le demandeur doit envoyer au conseiller en communication une copie du logo et du design graphique final à des fins d'approbation.**
- 7) À la demande de la Caisse, joindre à votre demande les documents suivants :
  - a) *une description de l'organisme (mission, objectifs, structure, principales réalisations, profil des membres, etc.);*
  - b) *une description du projet (les avantages pour le milieu, les personnes ciblées par l'activité, les fins auxquelles servira l'argent);*
  - c) *un budget complet et détaillé;*
  - d) *une entente de visibilité avec la Caisse (**nous devons être la seule institution financière partenaire**);*
  - e) *les autres sources de financement (liste des autres partenaires soutenant le projet);*
  - f) *les états financiers de l'entreprise;*
  - g) *la liste des membres du conseil d'administration, le cas échéant.*

### CRITÈRES DE SÉLECTION OU D'ANALYSE PARTICULIERS

- Démontrer la manière dont le projet profitera au milieu.
- Assurer la visibilité de la Caisse

# CRITÈRES DES COMMANDITES

- Argent remis à une association, à un groupe, à une institution ou à un organisme pour créer un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un avantage commercial ou d'entreprise à valeur ajoutée.
- En contrepartie, ce type de partenariat accroît la visibilité de la Caisse auprès des membres et de la collectivité. Démontrer que la visibilité offerte à la Caisse pour la commandite de l'événement est proportionnelle à la contribution de cette dernière (logo, bannière, etc.).
- Si du matériel doit être imprimé, le demandeur doit envoyer au conseiller en communication une copie du logo et du design graphique final à des fins d'approbation.
- Des commandites peuvent être accordées à des organismes régionaux lorsqu'une ou plusieurs caisses ou la Fédération participent de manière équitable.

## CRITÈRES DE SÉLECTION OU D'ANALYSE PARTICULIERS

- Offrir à la Caisse une visibilité ou des occasions d'affaires appréciables grâce à une relation professionnelle réciproque.
- Correspondre aux objectifs commerciaux de la Caisse. Offrir plusieurs ententes de commandite. Inclure une relation exclusive au sein du secteur des services financiers pendant une période raisonnable.



**Desjardins**

Caisse populaire Kahnawake  
Tsi-iehwestaientahkwa

# CRITÈRES DES DONNS

- Un soutien financier, une aide matérielle ou des services fournis à une association, à un groupe, à une institution ou à un organisme afin de les aider à atteindre ses objectifs.
- Selon le montant du don, la Caisse choisit un partenariat social ou une reconnaissance publique, ou les deux.
- Démontrer que la visibilité offerte à la Caisse pour la commandite de l'événement est proportionnelle à la contribution de cette dernière (logo, bannière, etc.). Si du matériel doit être imprimé, le demandeur doit envoyer au conseiller en communication une copie du logo et du design graphique final à des fins d'approbation.

## CRITÈRES DE SÉLECTION OU D'ANALYSE PARTICULIERS

- Description de l'organisme (mission, objectifs, structure, principales réalisations, profil des membres, etc.)
- Description du projet (les avantages pour le milieu, les personnes ciblées par l'activité, les fins auxquelles servira l'argent)
- Domaines prioritaires énoncés par les membres :
  - *la jeunesse;*
  - *l'éducation, la langue ou la culture;*
  - *les aînés;*
  - *le développement économique;*
  - *l'environnement;*
  - *le développement durable;*
  - *la santé et un style de vie sain.*



# NON ADMISSIBLES

Pour le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites



- × Demandes individuelles ou collectives pour un programme coopératif, un voyage ou une mission à l'étranger
- × Demandes de particuliers, de nature personnelle et privée
- × Demandes pour une entreprise privée ou une coopérative à but lucratif
- × Demandes d'un parti ou d'une organisation politique
- × Demandes visant la promotion d'une entreprise
- × Organisations qui font preuve de discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion ou l'orientation sexuelle
- × Clubs sociaux (dont la mission est de redonner à la communauté)
- × La contribution de la Caisse n'est pas destinée à combler un déficit d'exploitation et ne doit pas être utilisée pour financer les salaires ou tout autre type de rémunérations.
- × Le financement ne peut être utilisé pour soutenir les activités courantes d'une entité du secteur public ou d'un organisme gouvernemental.
- × Le financement n'est pas destiné à remplacer les programmes gouvernementaux d'aide financière, mais il peut soutenir la part ou les dépenses de la collectivité, conformément à ces programmes.
- × Les organismes qui bénéficient du soutien de la Caisse ne doivent pas compromettre les valeurs du Mouvement Desjardins.
- × Les projets ne peuvent pas être de nature politique.
- × Le financement ne peut pas servir à rembourser une dette ou être investi dans un compte de réserve.
- × Les organismes qui ont été impliqués dans des activités frauduleuses ou dont les activités pourraient nuire à la réputation de la Caisse ne sont pas pris en considération.



# DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES



- Les demandes doivent être **soumises au moins 60 jours avant l'événement**. Une **réponse écrite est envoyée au demandeur dans les 20 à 40 jours ouvrables**.
- Le Comité se réserve le droit de communiquer avec les demandeurs pour obtenir de plus amples renseignements ou d'autres explications. Des rendez-vous avec les organisateurs des projets peuvent s'avérer nécessaires selon le type de renseignements requis ou la quantité de renseignements exigés à des fins de clarification.
- Les demandes peuvent être présentées de façon continue jusqu'à la fin de l'année. La Caisse communique au demandeur la date d'analyse de sa demande lorsqu'elle a reçu tous les documents requis.
- Le conseil d'administration donne son approbation finale, à la suite de l'analyse et de la recommandation du Comité du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Kahnawake. Les demandeurs sont alors informés du montant de financement qu'ils recevront de la Caisse.



# PROCÉDURE DE SOUMISSION ET D'ANALYSE

7. La Caisse invite le demandeur à fournir des renseignements en fonction de la portée de la demande.

Toute demande incomplète n'est pas analysée. Elle est alors retournée au demandeur à des fins de modification.

Elle doit être déposée à nouveau et elle est traitée uniquement à la réception de tous les documents requis.

## 7.1 Soumission du projet et échéances

**7.1.1** Fonds d'aide au développement du milieu – Les demandes pour le Fonds d'aide au développement du milieu peuvent être présentées à tout moment de l'année au moyen du formulaire disponible sur notre site Web, au [f05-q30539-formulaire-demande-fond-e \(1\).pdf](#), ou en communiquant avec la réception de la Caisse populaire Kahnawake pour obtenir un exemplaire papier.

Les demandes peuvent être présentées de façon continue jusqu'à la fin de l'année. La Caisse communique au demandeur la date d'analyse de sa demande lorsqu'elle a reçu tous les documents requis.

Le conseil d'administration donne son approbation finale, à la suite de l'analyse et de la recommandation du Comité du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Kahnawake. Les demandeurs sont alors informés du montant de financement qu'ils recevront de la Caisse.

**7.1.2** Dons et commandites – Les demandes de dons et de commandites peuvent être présentées à tout moment de l'année au moyen du formulaire [f05-q30539-donation-sponsorship-application-23-e.pdf](#), ou en communiquant avec la réception de la Caisse populaire Kahnawake pour obtenir un exemplaire papier. Toutes les demandes sont examinées et traitées dans les 30 jours suivant leur réception, si elles sont complètes. Après l'analyse, les demandeurs sont informés du montant de financement qu'ils recevront de la Caisse.

**7.2** Code de déontologie – Quiconque à qui la Caisse fait appel pour s'acquitter d'une tâche en son nom relativement à la présente politique est lié par le Code de déontologie de Desjardins, ce qui comprend ses dispositions sur la confidentialité et la gestion des conflits d'intérêts.



# BÉNÉFICIAIRE

## **8. Lorsque la Caisse accepte de fournir de l'aide, la relation créée s'apparente aux relations d'affaires de la Caisse.**

La Caisse peut exiger que les deux parties signent une entente de partenariat.

L'organisme doit convenir par écrit de respecter les exigences énoncées dans la présente politique et dans sa demande, ainsi que les exigences stipulées par la Caisse, selon le cas.

**8.1 Respect** – La Caisse et l'organisme conviennent de respecter pleinement leurs missions respectives.

**8.2 Transparence** – La Caisse et l'organisme acceptent de faire preuve d'autant de transparence que possible quant au financement accordé. Plus particulièrement, l'organisme accepte d'aviser la Caisse de tout changement pouvant avoir une incidence sur le financement accordé par cette dernière dans la demande initiale.

### **8.3 Relation d'affaires avec la Caisse**

L'organisme accepte de faire croître sa relation d'affaires avec la Caisse. Elle accepte aussi d'encourager ses membres à faire affaire avec la Caisse ou, de façon plus générale, avec les entités du Mouvement Desjardins.

### **8.4 Engagement et relation avec la Caisse**

Les particuliers ou les organismes qui reçoivent du financement doivent démontrer leur engagement à utiliser toutes les ressources qui leur sont offertes. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des particuliers ou des organismes qui présentent une demande.

**8.5 Visibility** - Les commandites et le financement fournis au moyen du FADM doivent comprendre un plan détaillé portant sur la visibilité pour promouvoir l'engagement communautaire de la Caisse.

La Caisse est également en droit de demander à ce que certains de ses administrateurs ou employés assistent à l'événement ou au dévoilement du projet. Les partenaires qui reçoivent un financement pluriannuel de la Caisse doivent préparer un rapport annuel afin de garantir le maintien de la visibilité et de la conformité selon les conditions de l'entente. L'organisme doit aussi veiller à fournir des photos de l'événement, du projet ou des participants, qui seront ajoutées au rapport annuel de la Caisse.

### **8.6 Examen de l'activité et rapport**

À des fins d'amélioration continue et de production de rapports, l'organisme accepte de fournir à Desjardins un aperçu du projet et de ses avantages pour les membres et le milieu.